Énoncé de réaction - Tortue musquée

18 décembre, 2013

Nom commun : Tortue musquée
Nom scientifique : *Sternotherus odoratus*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra la réévaluation du COSEPAC sur la Tortue musquée au gouverneur en conseil dès que possible après la clôture de la période de consultation normale. Cette espèce, la Tortue musquée, est présentement désignée comme espèce menacée sur la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Le ministre de l'Environnement consultera les gouvernements de l'Ontario et du Québec, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à décider s'il faut changer sa présente désignation d'espèce menacée à espèce préoccupante.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette espèce occupe les eaux peu profondes des lacs, rivières et étangs. Dans le sud-ouest de l'Ontario, l'espèce a connu un important déclin et est maintenant restreinte à quelques minuscules populations dispersées. Dans l'ensemble de son aire de répartition canadienne, cette espèce est vulnérable à une mortalité accrue des adultes et des juvéniles causée par la navigation de plaisance, l'aménagement et la perte d'habitat de littoral, et les prises accessoires. L'espèce a une maturité tardive et un taux de reproduction faible comportant de petites couvées. Depuis la dernière évaluation en 2002, un effort de relevé accru a permis de trouver plus de populations dans l'est de l'Ontario et dans les zones adjacentes au Québec. L'aire de répartition de l'espèce demeure inchangée, mais les pertes dans la moitié sud de son aire de répartition mènent presque à un statut « menacée ».

Présence au Canada : Ontario, Québec

Ministre(s) compétent(s) :
Ministre de l'Environnement du Canada
Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :
Ontario
Québec

Autre(s) loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Lorsque l'espèce se retrouve dans des parcs nationaux du Canada ou d'autres terres dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, elle est protégée ou sa gestion est menée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou par des mesures ou outils de gestion dont l'Agence Parcs Canada dispose en vertu d'autres lois ou règlements.

Activités de conservations en cours : Un programme de rétablissement de la Tortue musquée est en cours de préparation. Cependant, si elle est désignée espèce préoccupante avant que ce programme soit prêt, le document deviendra un plan de gestion.